

PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA GOUVERNANCE DES RÉGIONS POST-CONFLIT. CAS DE LA PROVINCE DE L'ITURI EN RDC

WAROM JANVIER¹, UFOY WATHUM², KAKURA UYEWA³

RESUME

La gestion de l'Etat est de nos jours concertée entre la société politique et la société civile. Spécialement dans les zones post-conflits, plusieurs acteurs s'impliquent dans la régulation des problèmes sociaux, économiques et politiques. Ainsi, les mécanismes de participation à cette gestion diffèrent d'une société à une autre ; la société politique utilise les mécanismes institutionnels régaliens alors la société civile utilise les mécanismes conjoncturels. Nous attendons, à l'issue de cette étude, relever les limites à la participation citoyenne et repertorier les actions concrètes menées par les OSC pour la gouvernance de l'Ituri. En Ituri, la participation des OSC dans le processus de pacification s'est réalisée à travers les actions citoyennes menées par les OSC pour la stabilisation, la refondation et la consolidation de l'Etat de droit : les sensibilisations, les réunions publiques (49.5%), les lettres ouvertes (24%), les cris d'alarme (20.6%), villes mortes (2.1%), désobéissance civile(1.4%), journées sans presse(0.7%), La marche de colère et l'interpellation du gouverneur(0.3%) ont été utilisés, pendant la période sous examen, par les OSC pour cette fin. Nous avons cependant noté le caractère du champ de participation teinté d'une hétérogénéité qui nuit à la mise en place d'une stratégie commune aux membres des OSC dans la lutte pour la bonne gouvernance, des entraves à la participation des OSC liées à la politisation et manipulation des acteurs mais aussi à l'insécurisation des acteurs comme des obstacles majeurs qui limitent la participation des OSC dans la gouvernance des régions post-conflit.

Mots clés : participation, gouvernance, région post-conflit

PARTICIPATION OF ORGANISATION OF CIVILIAN SOCIETY IN THE LEADERSHIP OF POST CONFLICT REGIONS. CASE OF ITURIAN PROVINCE IN DRC

SUMMARY

State management is nowadays put between political society and civilian one; especially in the post conflict areas, so many actors imply themselves in order to better social, economic and political problems. Thus, mechanisms of participation to this different management from one society to another, political society uses constitutional mechanisms; whereas, civilian society uses mechanisms related to circumstance. We expect, descended from this study relieving the limits of citizen participation and mentioning concret actions led by OSC for Iturian leadership. In Ituri, OSC participation in process of dealing with peace is realized throughout citizen actions managed by OSC for stabilizing situation, public meetings

¹WAROM JANVIER, Assistant à l'Université de Bunia

²UFOY WATHUM, Assistant à l'Université de Bunia

³KAKURA UYEWA, Assistant à l'Université de Bunia

(49.5%), opened letters (24%), clames (20.6%), strike (2.1%), civilian disobedience (1.4%), day without information (0.7), anger marching and governor's call out (0.3%) have been used during under exam period by OSC for this objective. However, we have noticed the field character of participation mixed of population that damages agents' list to commun strategy to members of OSC due to members of OSC due to fight for a good leadership of obstacles to OSC participation related to politisation and actors' misleading and also concerned with actors' missecurity as major obstacles that limit OSC participation in the leadership of post-conflict regions.

Key words: participation, leadership, post conflict region

INTRODUCTION

Si l'étude de la démocratie, de la participation ou de la gouvernance font actuellement objet de plusieurs recherches par les théoriciens de divers domaines, elles font l'objet d'analyses différentes selon les époques, les circonstances et les réalités de chaque région.

Ainsi donc, Adel BEN⁴ dans « la démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale » estime que la gestion de l'action publique est alors exercée en partie conjointement avec l'Etat central par les autorités locales. Ces autorités sont plus proches des territoires et sont plus aptes à répondre aux besoins des citoyens. Les autorités locales ont donc une certaine marge de manœuvre pour organiser et définir la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. La population et les citoyens sont amenés à participer aux prises de décision, à faire valoir leurs intérêts et à participer à l'orientation de la politique locale à travers deux types de la démocratie, qui peuvent simultanément exister dans une collectivité locale.

KAMAL-EL-BATAL⁵ en se posant la question de savoir si la gouvernance synergique pouvait constituer une stratégie de développement des municipalités régionales de Comtés répond tout en affirmant que le concept de gouvernance synergique est, en soi, un processus participatif de construction sociale qui se conduit selon les critères associés à trois dimensions majeures : d'ordre politique, organisationnel et social. Sa conclusion est que chacune de ces dimensions comporte des principes et des mécanismes qui devraient, de façon continue, être évalués par certains acteurs du milieu.

Sous une autre lancée, Jogien Bakker et Gérard Kambale Kikwaya⁶ dans leur rapport intitulé « Acteurs de sécurité ou d'insécurité ? » *Rapport de l'étude de base effectuée en Ituri*, affirme que les grands problèmes sécuritaires à l'Est sont récurrents et la plupart de conflits ne sont pas résolus. Aussi, les conflits locaux semblent s'agrandir chaque mois. Ainsi, les conflits et leurs diverses causes profondes ont laissé la population dans un état d'insécurité physique, économique et sociale, aggravé par une insécurité institutionnelle.

⁴ Adel BEN, *la démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale*, GIZ, Tunis, Juin 2014

⁵ KAMAL EL-BATAL, *la gouvernance synergique : une stratégie de développement local. Cas des municipalités régionales de comté québécoises*, Thèse, département de science de gestion, Université du Québec, Juin 2012

⁶ Jogien Bakker et Gérard Kambale Kikwaya, *Acteurs de sécurité ou d'insécurité ? Rapport de l'étude de base effectuée en Ituri*, Utrecht, Pays-Bas, Juin 2016

A eux de poursuivre que les institutions de l'Etat manquent de capacité, de motivation et de ressources pour remplir leurs rôles de sécurité de base et manquent de transparence et redevabilité requises pour gagner la confiance de la population. Ils fustigent, en outre, le fait que les citoyens ont peu de canaux disponibles pour changer cette réalité ou participer aux décisions qui impactent leur vie et leur bien-être. Surtout à l'Est du Congo, cette insécurité institutionnelle a gravement affaibli le contrat social entre le gouvernement et ses citoyens et perpétue des cycles de violence. Cette situation affecte les relations intercommunautaires et renforce la méfiance de la population envers l'Etat, estiment-ils.

Alphonse MAINDO MONGA NGONGA ⁷ dans son article intitulé « la républiquette de l'Ituri » en République Démocratique du Congo : un far west ougandais » définit les différents rôles joués par l'Ouganda dans la manipulation des acteurs locaux impliqués dans la destabilisation de l'Ituri et la consolidation de son hégémonie par l'entremise de ses généraux et quelques extrémistes congolais acquis à leur cause.

L'auteur affirme qu'au milieu de tout cela, seule note d'espoir, la population de l'Ituri reste très attachée à la Nation et à l'intégrité du territoire. Elle aspire à la paix et appelle de ses vœux la restauration de l'État et la fin de la « colonisation » ougandaise. Entre octobre et novembre 2000, plusieurs manifestations populaires ont eu lieu à Bunia pour exiger le départ des troupes ougandaises de la RDC. Sur les banderoles et les calicots, on pouvait lire : « Non à l'esclavagisme », « Non à la recolonisation ougandaise », « Non à l'occupation permanente et à la domination étrangère », « Non aux mutineries à Bunia », « Le Congo aux Congolais », « Stop ! Que dit le RCD de l'insécurité, de l'impunité et du social du peuple ». La préoccupation des gens se situe ailleurs, dans le quotidien : plus de sécurité afin de pouvoir travailler et circuler, fin de l'impunité pour rompre le cycle de la violence et des intolérances, fin de l'occupation ressentie comme une grande humiliation... Ceux qui prêchent la division semblent déconnectés de leurs bases : les gens ordinaires ne souhaitent qu'une chose, vivre ensemble en paix.

Bien qu'abordé dans la perspective d'une région post-conflit et dans sa dynamique d'une entité régionalisée, cette étude se focalise (si pas contrairement aux précédents, du moins d'une manière complémentaire) sur l'implication, à travers des actions concrètes, des OSC dans la gouvernance de la région de l'Ituri mais aussi cerne les limites aux actions citoyennes.

L'Ituri est l'une des vingt six provinces de la RDC avec une superficie de 65.658 Km² et une population estimée à 4.250.000 habitants. Situé au Nord-est de la RDC, il partage une longue frontière avec deux pays voisins, l'Ouganda et le Soudan du Sud. Il est composé de cinq territoires dont Aru, Mahagi, Djugu, Irumu et Mambasa ; en plus de ces territoires, on y compte

⁷ Alphonse MAINDO MONGA NGONGA, « la républiquette de l'ituri » en république démocratique du congo : un far west ougandais in *politique africaine*, éditions karthala, n° 89, 2003/1, pages 181 à 192 disponible sur <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-1-page-181.htm> consulté le 18 septembre 2020 à 14h30'

quarante cinq chefferies et secteurs ainsi que cinq communes rurales. La population de l'Ituri est constituée de toutes les couches du peuplement africain (Bantous, Soudanais, Nilotiques et Pygmées).

Dans l'organisation administrative du pays, l'Ituri est à sa troisième expérience comme province. D'abord en 1962 grâce à l'Ordonnance-loi du 14 Août 1962 qui le dénomma province de Kibali-Ituri. Ensuite, il fut élevé au rang des provinces suite aux occupations rebelles qui sont parvenues jusqu'à prolonger leur autonomie partielle (si pas totale) vis-à-vis de Kinshasa. A ce moment, il était divisé entre plusieurs fractions rebelles qui exploitaient et contrôlaient en maître et sans partage les portions qui étaient sous l'emprise de chacune d'elles. Enfin, son statut actuel, celui consacré par la Constitution du 18 février 2006, fait de l'Ituri une entité régionalisée au même titre que les 25 autres provinces du pays.

La Province de l'Ituri reste une des régions les plus instables de la RDC car en proie à plusieurs rebellions ou conflits voire envahissements des pays voisins. Elle compte en effet parmi les provinces les plus durement frappées par les conflits armés qui ont endeuillé le pays entre 1998 et 2003. Le territoire provincial a été morcelé avec l'appui des pays voisins entre plusieurs mouvements politico-militaires tels que le RCD et le MLC. Mis à part les conflits armés qui ont opposé ces différents groupes, les conflits interethniques entre les Hema et les Lendu, instrumentalisés pendant cette période d'agression, auront été parmi les plus meurtriers et les plus dévastateurs. Ils ont occasionné beaucoup de pertes en vies humaines, de déplacés et de destructions des infrastructures socio-économiques.

De manière générale, la Province de l'Ituri a été le théâtre de plusieurs affrontements depuis 1959, dus principalement à son positionnement, ses ressources et sa proximité avec des pays agresseurs voisins. Il faut noter qu'au moment où les conditions sécuritaires étaient favorables, cette province constituait l'un des greniers du pays. Mais la Province de l'Ituri dispose toujours d'atouts propices à son développement : sa diversité climatique qui permet l'exploitation d'une gamme variée de produits agropastoraux, et la diversité des ressources minières (or, coltan,...), naturelles (faune et flore), sans oublier sa réserve importante de pétrole dans le lac Albert pouvant permettre le développement des secteurs de l'industrie et du transport, de nombreux cours d'eau navigables disposant de multiples chutes qui constituent un potentiel énergétique considérable, l'existence d'un réseau important de voies de communication.

Depuis l'histoire récente de la RDC (celle dite politique), les grandes rebellions qui ont secoué le pays ont consacré une nouvelle étape dans la gestion des choses publiques. Les guerres ont pris un tournant décisif dans cette partie du pays depuis l'avènement de l'AFDL ayant porté L.D.KABILA au pouvoir en 1997. Cette guerre a donné l'opportunité aux pays voisins (alliés au départ du président L.D. Kabila) de se rendre compte de l'immense ressource que regorgent le pays et particulièrement la province de l'Ituri. De telle sorte qu'au revirement d'alliance, les anciens alliés de L.D KABILA, insatisfaits, ont mis en place des mécanismes de déstabilisation du pouvoir congolais.

Cette situation a une fois de plus conduit le pays à une rébellion armée prenant corps à GOMA, dénommée RCD et appuyée par les Forces Armées Rwandaises et ougandaises. Déclenchée le 02 Août 1998, la rébellion du RCD fut suivie par celle des militaires en

Equateur, dénommée MLC, dirigée par J.P.BEMBA avec l'appui des forces armées ougandaises. Ces deux mouvements rebelles ont entraîné la naissance d'autres petits groupes rebelles qui ont conduit à la partition du pays en plusieurs zones, entre autres, l'Ituri. C'est pourquoi, Cuvelier J. et Marysse S. affirment que « le degré d'accès de différents réseaux d'élite – composés de militaires ougandais, d'entreprises internationales, de rebelles locaux, d'officiels, de politiciens et d'hommes d'affaires – aux ressources économiques a été déterminant pour la durée, l'intensité et le caractère tribal du conflit iturien ».⁸

Face à cette situation, des sommets ont été tenus aboutissant à la signature de plusieurs accords pour la recherche de la paix (LUSAKA, PRETORIA, SUN CITY). Malgré la signature des accords, ces rébellions ont engendré des conflits sous une autre forme. Le conflit interethnique entre les Hema et les Lendu a systématiquement affecté le fonctionnement de l'Etat et largement contribué à saper l'autorité publique avec l'aide des pays voisins qui ont soutenu l'une ou l'autre partie.

Plusieurs mécanismes devraient alors être mis en place pour restaurer l'autorité de l'Etat et dans la mesure du possible permettre à l'Etat de recouvrer ses prérogatives régaliennes. Malgré cela, la situation est en perpétuelle rebondissement dans la province de l'Ituri de telle sorte qu'actuellement l'état de lieu sécuritaire de la province est désastreux ; à travers la province, des régions restent sous contrôle des hors-la-loi, des exactions se commettent sur la paisible population, des assassinats et des tueries, ... Comme si cette situation d'insécurité ne suffisait pas à déstructurer le tissu social déjà en décrépitude, une crise institutionnelle surgit à la sommité de la province mettant à mal la paix encore fragile et le système déjà fragile qui avait du mal à répondre aux aspirations et aux attentes, aux besoins fondamentaux de la population.

Ces situations ainsi décrites ont fait intervenir plusieurs acteurs tant internationaux, nationaux que locaux, mais aussi des organisations diverses : étatiques, paraétatiques et civiles, dans le but de rétablir l'autorité de l'Etat d'une part et de permettre une gestion concertée des entités d'autre part.

Au regard de ce qui précède, quelles sont les limites à la participation citoyenne pour la gouvernance de cette région et comment les organisations de la société civile participent-elles dans la gouvernance de la province de l'Ituri ? En vue de répondre à ces questions et ainsi atteindre les objectifs de cette étude, nous allons recourir à la méthode systémique selon le schéma décrit par David EASTON, bien sûr avec l'appui des techniques documentaire et d'interview libre. Pour mener cette étude, notre champs d'investigation est constitué de l'Ituri dans sa configuration comme province telle que reconnue par la constitution du 18 février 2006 et installée effectivement en 2015 ; dans le temps, elle se consacrera sur la période de 2015 (année de l'installation de l'Ituri comme province) jusqu'en 2019.

⁸ Cuvelier J. et Marysse S., « Les enjeux économiques du conflit en ituri », in *l'Afrique des grands lacs, annuaire 2003-2004*, Anvers, janvier 2004

1. CARACTÉRISTIQUE DU CHAMP DE LA PARTICIPATION

Dans la région aux réalités particulières décrites ci-dessous, la participation citoyenne devient d'une importance notable. La structuration de ces organisations et le cadre légal de la participation sont des éléments qui déterminent la spécificité du champ de participation.

1.1. Gouvernance comme une nécessité

Les formes d'intervention de l'État ont assez évolué depuis ses débuts pour engendrer de nouvelles reconfigurations quant à ce qui est des rôles et des responsabilités des différents acteurs (l'État, la société civile et les élus).

L'apparition de la gouvernance vient remettre en cause le modèle traditionnel vertical, centralisateur et descendant, qui prête à l'État l'entière responsabilité de la gestion des affaires publiques, et, ensuite, rendre compte de la pluralité des acteurs impliqués dans la cogestion des actions collectives.

De ce qui précède, trouver une définition conceptuelle de la gouvernance et celle qui fait l'unanimité est quasiment impossible. C'est ce qui fait d'elle un concept polysémique et lui procure à la fois de la force et de la faiblesse, et ce, si on souhaite l'employer dans différents champs disciplinaires, nous devons reconnaître que ce concept revêt des acceptations diverses.

Comme nous le verrons un peu plus loin, la gouvernance est, dans le sens que nous lui donnons, l'intervention des organisations non étatiques pour combler le vide politique laissé par l'État

En clair, les États africains accusent désormais une défaillance notable dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes vis-à-vis de leurs citoyens. Ce déficit dans le chef des États africains conditionnent l'intervention des autres partenaires pour combler les failles ainsi constatées dans la fourniture des services pour le bien-être de la population.

En gestion des administrations publiques, la gouvernance fait également une percée significative sous l'appellation de «bonne gouvernance », une notion recommandée par les organisations internationales des Nations Unies, notamment la "*Food and Agricultural Organization*" (ci-après, FAO), la Banque Mondiale (ci-après, BM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après PNUD). La « bonne gouvernance », dans ce champ disciplinaire, vise à identifier les critères d'une bonne administration publique dans la perspective d'améliorer l'efficacité de l'allocation des fonds publics, entre autres, dans les pays en voie de développement. En fait, dans tout type de relation (coopérative, contractuelle, institutionnelle, etc.), il est admis que le manque de transparence peut rendre dysfonctionnelle et non efficiente toute relation entre les parties. La bonne gouvernance n'est donc évidente que lorsque les relations entre les différents joueurs ou acteurs reposent sur la participation démocratique, la transparence, l'efficacité et la fiabilité dans les affaires publiques (BM, 1992).⁹

⁹ KAMAL EL-BATAL, *la gouvernance synergique : une stratégie de développement local. Cas des municipalités régionales de comté québécoises*, Thèse, département de science de gestion, Université du Québec, Juin 2012, p59

Dans la pratique, la gouvernance prend son origine dans la destabilisation de ce qui faisait l'identité du gouvernement : son autorité, sa fonction de service (représentation des citoyens), les valeurs communes des nations, le contrat social. Les Etats sont donc dans la faillite car n'étant plus en mesure de remplir convenablement ses missions (ne serait-ce que celles traditionnelles sans insister sur les modernes)

A cette ère de la mondialisation, il s'avère que le gouvernement ne répond plus efficacement (pour ne pas dire sans efficience) aux besoins des gens et doit donc être complété. Ainsi donc, la gouvernance, la bonne, inclut, à côté du gouvernement, la société civile d'une part, et le secteur privé d'autre part. Cette inclusion tout en visant l'évolution sociale et le progrès ne remet pas en cause le « gouvernement », mais l'élargit et le complète pour être à mesure de répondre aux aspirations citoyennes.

En province de l'Ituri, plusieurs failles sont constatées dans la gestion quotidienne de l'entité : une sécurité fragile, les infrastructures de base en état de dégradations avancé, les besoins sociaux de la population non convenablement remplis (pénurie en eau potable, pas de fourniture suffisante en énergie, l'éducation de base moins accessible,...) etc. Ce déficit gouvernemental a favorisé l'intervention des organisations citoyennes et /ou humanitaires à intervenir, dans ce qui était traditionnellement le rôle du seul Etat, pour assoupir tant soit peu le besoin criant qu'exprimait la population en terme des services sociaux de base mais aussi pour exiger le rétablissement de la sécurité de la part de l'Etat. C'est ainsi que se sont créés des partenariats entre les représentants de l'Etat et les privés mais aussi entre les privés eux-mêmes pour cette fin.

1.2. Structuration de la société civile en ituri (SOCIT)

Le concept de société civile peut être défini comme « un large éventail d'organisations non gouvernementales ayant un but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique. Le terme organisations de la société civile (OSC) fait donc référence à un vaste éventail d'organisations : groupements communautaires, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, organismes confessionnels, associations professionnelles et fondations privées. »¹⁰

Au regard de cette définition, la société civile se compose d'une pluralité d'intérêts et d'opinions qui coexistent et se respectent dans le but d'un intérêt général. Ainsi donc, la société civile contribue à promouvoir la démocratie participative et à améliorer la gouvernance dans la gestion des entités au sein de l'Etat.

En Ituri, les OSC sont réunis dans la megastructure appelée Société Civile de l'ituri (SOCIT). Malgres cela, elles sont facilement identifiées selon les différents domaines d'interventions.

¹⁰ Adel BEN, *la démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale*, GIZ, tunis, Juin 2014, p18

Regroupement	nombre	Domaines d'intervention	cible
Organisation féminines	12	Encadrement, protection et promotion de la femme et de la jeune fille mais aussi des enfants	Femmes, filles et enfants
Organisations de développement : Santé et Environnement	24	Développement intégral	Toutes les communautés
Conseil des confessions religieuses	13	Cohabitation interconfessionnelle	Communautés religieuses
Organisations d'enseignement	2	Encadrement du secteur d'enseignement	Les communautés
Organisations patronales	2	Encadrement des opérateurs économiques	Opérateurs économiques
ONG de droit de l'homme	13	Respect des droits de l'homme	Auteur de violation de droits de l'homme
Presse	50	Traitement des informations	Toute la communauté
Organisations communautaires	11	Cohabitation communautaire	Différentes communautés tribales
Structures de la jeunesse	152	Encadrement de la jeunesse	jeunesse

Nous-meme sur base des données du terrain

Notons une hétérogénéité manifeste qui découle de cette composition tant à l'interne comme à l'externe de chaque type de regroupement. Les oppositions sont au sein des regroupements (organisation patronale : à ce niveau le président de la FEC, monsieur BUBU LENGA Constand n'a jamais ruminé la présence d'une autre structure d'encadrement des commerçants -alors que la FENAPEC s'en regalaît et exerçait normalement ses activités- ; au niveau des organisations communautaires, l'UNADI n'a jamais soutenu les organisations des communautés non originaires de la province de l'Ituri et vice-versa, au contraire elle est toujours opposé aux actions de ces dernières sur l'étendue de la province de l'Ituri,...).

En plus de ces oppositions au sein des OSC en Ituri, cet espace est miné par le manque d'unanimité dans le chef de la SOCIT. Ce qui est du au déficit de confiance dans les animateurs des organisations, au déficit de leadership ou de succession, à la divergence des intérêts à défendre mais le plus souvent à la manipulation et politisation de ces organisations comme nous aurons à le démontrer postérieurement.

Remarquons néanmoins que cela est prouvé par le dédoublement à la tête de certaines organisations (exemple de l'UNADI sous le mandat de la communauté Alur qui avait présenté deux candidats au lieu d'un seul comme l'exige le texte et personne de deux ne

voulant céder), le désaveu des animateurs dans d'autres, des scissions dans d'autres (cas de structure d'encadrement des motards : jadis sous la responsabilité de ACCO/moto, aujourd'hui, cet encadrement est organisé par plusieurs structures différentes), des luttes continues dans d'autres (cas de LERO qui n'existe plus comme structure encadrant les étudiants d'origine Alur après plusieurs luttes intestines bien qu'il y ait une tentative de sa reconstitution), des révisions intempestives des statuts, voire des violations délibérées de ces derniers dans d'autres encore, des interférences des personnes non-habileté dans d'autres enfin.

Non seulement que ces imbroglios entretenus au sein des OSC minent la performance des actions citoyennes et les affaiblissent (comme nous allons l'exploiter plus tard) mais aussi exposent les acteurs de la SOCIT à des situations sécuritaires et sociales peu probables et surtout rend un peu plus complexe le champ de participation.

1.3. Cadre légal de participation en RDC

Les lois nationales ou tout autre instrument juridique voire administratif définissent les droits politiques en matière de la participation citoyenne. La consécration de la participation citoyenne est garantie par la théorie de la souveraineté stipulée à l'article 5 comme suit : « La souveraineté nationale appartient au peuple. Tout pouvoir émane du peuple qui l'exerce directement par voie de référendum ou d'élections et indirectement par ses représentants ». La Constitution de 2006 telle que révisée à ce jour, complétée par les lois et les autres actes réglementaires, instaure les droits suivants :

- 1) Le droit des citoyens à élire librement leurs représentants ou d'être élu : l'alinéa 5 de l'Article 5 stipule que sans préjudice des dispositions des articles 72, 102 et 106 de la présente Constitution, sont électeurs et éligibles, dans les conditions déterminées par la loi, tous les Congolais de deux sexes, âgés de dix-huit ans révolus et jouissant de leurs droits civils et politiques.
- 2) Le droit de se réunir et de manifester : En RDC, la Constitution de 18 février 2006 stipule, en son article 25, que la liberté des réunions pacifiques et sans armes est garantie sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le principe de la liberté de manifestation est repris dans son article 26 alinéas premier et deuxième. Le décret-loi 196 du 29 janvier 1999 portant réglementation des manifestations et des réunions publiques traite ensemble des manifestations et des réunions comme quasiment deux expressions d'une même liberté d'expression collective des idées et des opinions.
- 3) L'Article 23 de la constitution reconnaît que toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions ou ses convictions, notamment par la parole, l'écrit et l'image, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs.
- 4) Le droit de fonder une association et de mener des activités associatives : à l'Article 37 de la constitution, l'Etat garantit la liberté d'association. Les pouvoirs publics collaborent avec les associations qui contribuent au développement social, économique, intellectuel, moral et spirituel des populations et à l'éducation des citoyennes et des citoyens.

- 5) Le droit d'accès à l'information : la constitution en son article 24 affirme que Toute personne a droit à l'information. La liberté de la presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication sont garanties sous réserve du respect de l'ordre public, des bonnes moeurs et des droits d'autrui.
- 6) Le droit d'assister aux séances des assemblées délibératives : l'article 118 de la constitution (alinéas 2 et 3) stipule que les séances de l'Assemblée nationale et du Sénat sont publiques, sauf si le huis clos est prononcé. Le compte rendu analytique des débats ainsi que les documents de l'Assemblée nationale et du Sénat sont publiés dans les annales parlementaires.

2. NATURE DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LES OSC

Dans cette partie du travail, il s'agit, avant de repertorier les actions proprement dites des OSC, de parler de financement de ces activités, autant que ce sont les finances qui conditionnent en même temps la réalisation des activités mais aussi affectent la gouvernance de la région.

2.1. Modes de financement des OSC.

Le financement des OSC garantit l'accomplissement des actions citoyennes, ainsi leur mode de financement influence la participation dans la gouvernance de la région selon qu'il s'agit d'autofinancement ou de financement par les acteurs politiques.

2.1.1. Autofinancement des OSC

A lire les statuts de plusieurs OSC, nous pouvons nous rendre compte que la principale source de financement reste la contribution des membres à laquelle peuvent s'ajouter les dons et les legs.

Plusieurs organisations locales vivent des cotisations que leurs membres mobilisent pour fonctionner. Dans le contexte post-conflit, ces organisations ont des difficultés énormes car les seules cotisations des membres couvrent péniblement les charges financières de l'organisation et influe négativement sur leur possibilité de mener des actions adéquates pour participer à la gouvernance.

Dépendantes, celles-ci sont, de ce fait même, plus susceptibles d'être victimes de manipulation par les donateurs d'aide. La majorité des associations congolaises est composée de membres dont le revenu est insignifiant. Vivant avec moins d'un(1) dollar américain par jour, le congolais moyen est incapable de payer des cotisations. Par conséquent, sans la solidarité internationale, le mouvement associatif congolais serait dans l'inertie totale. Les organisations internationales œuvrant en RDC vivent au quotidien cette réalité, en tant qu'elles sont constamment sollicitées pour la moindre petite activité. Or on sait fort bien que, comme on dit, la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit. Ceci veut dire que

la démocratie réclame l'objectivité, l'impartialité. Mais l'impartialité est, pour le moins, difficile dans une situation de dépendance ou d'assistance quasi absolue.¹¹

A part les patronats ou syndicat des entreprises commerciales, les OSC qui se retrouvent dans ces conditions ont peu de marge de manœuvre pour influencer les cours des situations au profit de la population dont elles défendent les intérêts et veillent à les sauvegarder contre les différentes formes de violation de ses droits.

Ces OSC sont celles qui inspirent plus confiance et essaient d'assumer le plus convenablement possible leurs rôles, sans interférence des autres organisations, en accomplissant les objectifs de leur création, sauf limite imposée par l'insuffisance de moyens qu'elles arrivent à contourner grâce aux cotisations ponctuelles et extraordinaires ; « car chaque citoyen doit (...) apprendre à ne jamais se contenter d'être un revendicateur et un demandeur, même de la justice et de la paix ».¹²

2.1.2. Financement des OSC par le politique

Comme dit précédemment, les politiciens congolais préfèrent mieux se maintenir pour les uns et accéder au pouvoir pour les autres non par les mécanismes politiques à leur portée mais bien à travers les OSC.

D'habitude, les OSC sont des structures qui connaissent mieux les problèmes/difficultés de la population car elles sont censées porter la voix de celle-ci auprès des instances de décision. Cela pousse les politiciens à utiliser ces organisations pour atteindre les couches populaires même les plus indécises afin de fabriquer une culture politique favorable à leur stratégie d'acquisition ou de maintien de pouvoir. Pour y parvenir, ces politiciens s'investissent dans le financement des organisations civiles à travers deux stratégies :

- Certains créent leurs propres organisations en leur donnant une connotation civile. A travers celles-ci, ils mettent tout en œuvre pour parvenir à leur but. Dans leur base électorale surtout, ils installent tous les moyens possibles pour récolter les informations, les traiter et les exploiter pour des fins politiques à leur faveur. Et lorsqu'ils dénichent des obstacles, des difficultés que rencontre la population, ces politiciens interviennent le plus efficacement possible pour les résoudre et laisser déjà leur empreinte en vue de le mettre, le moment venu, dans leur actif.

Ces organisations, bien que membres apparents de la société civile, sont à dire vrai des instruments que les politiciens utilisent pour infiltrer, pour scruter la société,... bref pour contourner le déficit des partis politiques qui ne font plus bonne presse dans la société congolaise car considérés comme instrument principal de domination et stratégie de prise de décision impopulaire en RDC.

- D'autres par contre mettent des moyens au profit des OSC existant pour les détourner de leurs objectifs. Souvent les hommes politiques manipulent les structures de la jeunesse principalement qu'ils prennent en otage pour obtenir leur soutien et leur engagement au profit de leur intérêt politique.

Pour ce faire, au-delà des moyens financiers qu'ils mettent pour le fonctionnement de ces derniers, ils interviennent même dans le choix des dirigeants de différentes structures de la

¹¹ NGOMA BINDA, OTEMIKONGO MANDEFU ET LESLIE MOSWA, *op.cit*, p64

¹² JO PYRONNET, *l'action non-violente*, témoignage chrétien, Paris, 1965, p.39

jeunesse. Ainsi, nous avons noté plusieurs politiciens qui ont donné de l'argent aux candidats à divers postes de structures d'encadrement de la jeunesse : des politiciens qui se sont substitués aux comités de direction de certains clubs sportifs par exemple juste aux approches des échéances électorales ; exemple des abris construit dans tous les parking des taxien moto de la ville de Bunia par Bamanyisa et KALYOMO avant les élections provinciales, achat des kits sportifs et intervention des politiciens aux budgets des équipes en compétition juste pendant la période précédent les élections,...

De ce fait, il y a instrumentalisation de la jeunesse qui mène désormais des actions complaisantes au profit des hommes politiques de qui leurs structures dépendent surtout financièrement.

2.2. Les réalisations proprement dites

La participation ne doit pas se limiter à un espace de participation mis à la disposition des citoyens, il faut qu'il y ait un véritable pouvoir d'influence, qui soit pris en considération par les autorités publiques, et qui se concrétise par des réalisations politiques, mais aussi qui soit supporté « d'en bas » par les associations qui poussent les citoyens à exercer leur pouvoir. La participation authentique demande du temps, de la persistance, un véritable investissement politique et citoyen. ¹³

Il est difficile d'espérer restaurer l'autorité de l'Etat dans une région conflictuelle et donner la chance pour qu'il y ait une paix durable si les rivalités doivent se résoudre par les armes. Les organisations civiles sous la coordination de la SOCIT ont principalement agit en sensibilisant les différentes communautés et en menant des plaidoyers auprès des différentes institutions pour solliciter leur interventions pour la pacification. Ainsi, il y a eu : des sensibilisations sur la cohabitation pacifiques des différentes communautés ; promotion de la culture de négociation et des concertations entre les communautés en conflit ; organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation à la culture de la paix, de l'amour du prochain et de la tolérance mutuelle ; sensibilisation et conscientisation de la population pour la paix ; harmonisation des rapports entre les différentes ethnies ; promotion de l'éducation, ...

Outre ces sensibilisations, les OSC ont mené des actions citoyennes considérables pour manifester leur désir de la participation dans la gestion de la province. Ci-dessous les actions menées pendant la période de notre étude.

¹³ Marine Hurard, 2011 cité par Adel BEN, *op cit*, p10

Nature de l'action	Nombre		organisateur	Objectif (visé)
	Fréquence	%		
Réunion publique	144	49.5	SOCIT	- Restitutions des ateliers aux membres, - analyse des questions d'actualité, - question de descente sur terrain, - atelier de formation, - rencontre avec les autorités politico-administratives
Manifestation publique	3	1	SOCIT	- Megestion de la Province
Désobéissance civile	4	1.4	SOCIT	- Interpeller les autorités sur la tracasserie et la dégradation des infrastructures, - insécurité
Marche de colère	1	0.3	FEMME	- dénonciation de la violence faite aux femmes, insécurité - exiger la sécurité et la paix
Ville morte	6	2.1	SOCIT	- questions sécuritaires
Lettre ouverte	70	24.0	SOCIT	- interpeller les autorités sur la situation sécuritaire, - plaider
Cris d'alarme	60	20.6	SOCIT	- interpellation - dénonciation et - information
Interpellation/Gouverneur	1	0.3	SOCIT	- recevabilité sur la gestion de la Province
Journée sans Presse	2	0.7	UNPC	- interpeller les autorités sur la sécurité des journalistes et la liberté de la presse
Total	291	100		

Source : nous-mêmes sur base des données du terrain

Au Regard de ce tableau, il ressort que parmi les actions utilisées par les organisations les réunions publiques viennent en première position avec 49.5%. Cela est dû au fait que toutes les actions à entreprendre sont précédées par ces réunions dans le but de décider de la nature d'action à mener pour que celle choisie soit efficace face aux problèmes. Le statut et le rôle attribué à une réunion publique dépendent des objectifs de l'action que mène les structures civiles pour influencer le cours des phénomènes sociaux en faveur des citoyens. Elle peut correspondre soit à une consultation citoyenne ou soit à une concertation. Cette idée coïncide avec les observations reprises dans le tableau ci-dessus.

En deuxième position, viennent les lettres ouvertes (24%) adressées par les OSC à différents niveaux sur les questions sécuritaires, l'interpellation des autorités sur la situation sécuritaire et pour faire les plaidoyers auprès des instances gouvernementales et régionales.

Les interpellations, dénonciation et information par des cris d'alarme (20.6%) viennent à la troisième position suivi des villes mortes (2.1%) surtout employée pour fustiger la dégradation de la situation sécuritaire à travers la province. En terme de pourcentage, la désobéissance civile suit avec 1.4% utilisé par les OSC pour Interpeller les autorités sur la tracasserie et la dégradation des infrastructures surtout routière, mais aussi l'insécurité qui freine le développement des activités économiques.

Deux journées sans presse ont été organisées soit 0.7%, essentiellement par la corporation des journalistes. Cela pour cause de la fermeture de certaines chaînes radios pour non paiement des redevances souvent jugées exorbitantes par les organes de presse, exigée pour réduire au silence les radios qui dénoncent la gestion et l'antivaleur dans la gestion de l'Etat ; les interpellations et arrestations des journalistes pour leurs opinions ; les spoliations des biens des propriétés des organes de presse ; l'assassinat et/ou l'enlèvement des journalistes,...

La marche de colère et l'interpellation du gouverneur ont cocomitamment 0.3%. En effet, la marche de colère organisée par les associations féminines le 08 mars 2019 consistant à marcher pied nu (dénonciation de la violence faite aux femmes), foulard blanc (exigeant la paix), chemise noire (indignation face à l'insécurité qui déchire l'Ituri). Emanation de l'Assemblée provinciale et redevable devant les députés provinciaux, le gouverneur a été cependant interpellé par la SOCIT (souverain primaire) pour s'expliquer devant la population sur la persistance de l'insécurité.

Notons que ces 291 actions retenues sont celles structurées et qui ont principalement visé la stabilisation, la refondation et la consolidation de l'Etat de droit dans la province de l'Ituri en exigeant la paix effective (fin de l'insécurité dans la région), le respect de la personne humaine et de ses droits, le bien-être collectif de la population, respect de la liberté de la presse,... Bien que ces exigences restent un processus, ces actions ont contribué à mettre à la disposition des autorités les outils et les stratégies nécessaires pour parvenir à la mise en place d'une société juste et équilibrée, mais constitue aussi une nouvelle stratégie de contrôle et de pression sur les autorités pour la mise en place d'une gouvernance participative.

3. LIMITES À LA PARTICIPATION CITOYENNE

3.1. Politisation des acteurs

Les OSC de l'Ituri sont regroupées dans la mégastucture provinciale dénommée Société Civile de l'Ituri (SOCIT). Ces organisations sont de divers ordres : communautaire regroupé dans l'UNADI¹⁴, des droits de l'homme, de lutte pour la bonne gouvernance, les associations féminines et de la jeunesse souvent organisées dans les mouvements citoyens pour faire pression sur le pouvoir.

¹⁴ Est une structure qui regroupe les communautés d'origine Iturienne

Nous pouvons noter un nombre important des acteurs de la société civile qui se sont fait inscrire comme candidats à divers postes politiques sur les listes de partis politiques. « On a remarqué que plusieurs acteurs de la société civile ont généralement et très facilement succombé à l'attrait de l'émigration vers la politique. L'espace public congolais est peuplé de ces acteurs politiques venus de la société civile »¹⁵.

Nous pouvons, à titre exemplatif, citer le président de la SOCIT qui s'est représenté comme candidat gouverneur, bien qu'indépendant ; la présidente de l'UNADI qui s'est présentée sur la liste d'un parti politique comme candidat député provincial ; le directeur de Collectif Sauvons le Congo qui était candidat sur la liste d'un parti politique comme député national ; le rédacteur en chef de Bunia actualité qui est devenu mandataire de LAMUKA pendant les élections législatives, porte-parole du candidat gouverneur de LAMUKA et, enfin, communicateur du gouverneur élu Jean Bamanisa Saidi ; deux journalistes de la Radio Canal Révélation se sont alignés sur les listes des partis politiques, l'un pour le provincial et l'autre pour le national,...

Cette question réelle dans notre société est un handicap de taille dans la participation citoyenne des structures de la société civile. Elle déstabilise les actions de cette dernière à cause de l'instabilité et avidité de ses animateurs pour le pouvoir politique dont ils sont prêts de s'accaparer aux dépens des actions citoyennes. La vie et les actions de l'OSC sont désormais affaiblies par cette instabilité des acteurs qui ne pourront plus mener des actions de grande envergure sur les vainqueurs des élections de peur d'être qualifiés des mauvais perdants. Car, « lorsqu'un membre de la société civile devient une figure publique proéminente, il est soit inquiété soit aspiré par les pouvoirs politiques pour servir les intérêts de ces derniers... Cette entrée en politique, activement recherchée par les acteurs de la société civile, a finalement fait comprendre la nature pour le moins ambiguë de la société civile, partagée entre la fidélité à l'action à rendre au peuple et l'avidité pour les intérêts que procure le pouvoir politique. Elle fait également voir la défaillance que, comme en un revers de la médaille, la participation politique directe des acteurs de la société civile peut entraîner sur l'action sociale et civile »¹⁶.

C'est du moins ce qui se dit à toute intervention du coordinateur de la SOCIT qui était lui-même candidat gouverneur. Après avoir perdu ce scrutin, toutes ses interventions par rapport à la gestion du gouverneur actuel sont comprises comme un acharnement sur celui qui était son challenger. Lorsqu'un membre de la société civile devient une figure publique proéminente, il est soit inquiété soit aspiré par les pouvoirs politiques pour servir les intérêts de ces derniers.

Cette fragilisation des acteurs se manifeste par le fait que ceux qui réussissent (provenant des OSC ou des partis politiques) aux élections, sous-estiment les actions citoyennes des OSC sur leurs pouvoirs alors que ceux qui échouent, cherchant à réintégrer l'OSC, ont désormais des difficultés réelles pour concrétiser des actions citoyennes des grandes envergures sur leurs adversaires politiques qui les considèrent comme tel et non comme des acteurs de la société civile.

¹⁵ NGOMA BINDA, OTEMIKONGO MANDEFU ET LESLIE MOSWA, *démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la troisième République*, Johannesburg, éd. Open society initiative for southern africa, Novembre 2010, p64

¹⁶ NGOMA BINDA, OTEMIKONGO MANDEFU ET LESLIE MOSWA, *op. Cit*, p64

A la suite de JACQUES CHEVALIER, nous pouvons affirmer que l' « action publique devient aussi la résultante d'un processus long, complexe, sinueux auquel sont invités à prendre part des multiples acteurs : cette confrontation doit permettre de parvenir au meilleur équilibre possible entre des impératifs contradictoires entre des intérêts divergents ; l'action publique est désormais mise en débat, offerte à la négociation,... »¹⁷

3.2. Manipulation des OSC

Le politique iturien a pris une habitude d'intervenir dans sa base politique à travers les organisations de la société civile. En fait les politiciens congolais ont tendance à rester en communion permanente avec les citoyens de leur ressort. Cet exercice est normal dans la logique de démocratie représentative qui reconnaît aux citoyens le droit de rester en contact permanent avec leurs élus, leurs représentants à divers niveaux de pouvoir.

Le mécanisme institutionnel le plus usité est la hiérarchie du pouvoir car il permet au dirigeant de se faire sentir dans la société à travers l'exercice de ses fonctions qui doivent avoir des retombées au sein de la Nation. Grâce à elle, le tenant du pouvoir reste à la portée des citoyens qui perçoivent la personnalité de leur représentant grâce aux décisions politiques qui gouvernent la vie et organisent la cité.

L'autre moyen est le parti politique qui est la voie par lequel beaucoup de dirigeants occupent les fonctions politiques. Les postes politiques au sein des institutions nationales et provinciales voire locales sont repartis entre les acteurs selon les poids politiques des différents partis au pouvoir, surtout ceux majoritaires. Ainsi, les partis politiques resteraient, en plus du tremplin pour occuper les postes de décision, le moyen par excellence pour les décideurs de rester en contact permanent avec les citoyens. D'autant plus qu'au moment des compétitions électorales c'est sur les listes de ces partis politiques qu'ils seront alignés pour rivaliser d'avec les autres adversaires politiques.

Malencontreusement, dans notre région, nous observons que les acteurs politiques souhaitent mieux intervenir via les OSC pour contrôler leur électorat, les influencer, les maintenir attachés à leurs idéologies et par voie de conséquence influencer sur le fonctionnement de ces organisations au point de les détourner de leurs objectifs initiaux ou de créer des OSC acquises à leur obédience.

Cette situation s'observe en général lorsqu'on se rend compte que la plupart des politiciens congolais ont des « fondations » qui portent leurs noms et qui, bien qu'ayant le statut d'ASBL, sont des structures qui accompagnent ces politiciens lors des propagandes ou de toutes les compétitions pour le pouvoir. Conçues comme des organisations ou structures d'accompagnement/d'encadrement citoyen, les fondations des hommes politiques jouent plus le rôle de relais d'action, de concrétisation, de perpétuation des programmes politiques de leur fondateur. Ces organisations ainsi acquises à la solde des hommes politiques non seulement par leurs actions mais aussi portent le nom de ces politiciens qui les financent, définissent leurs modes de fonctionnement et d'action. On parle de « Fondation telle ». Les exemples sont nombreux : fondation Olive LEMBE (pour des actions en vue de soutenir son

¹⁷ JACQUES CHEVALIER, op.cit, p214

mari), fondation TIBASIMA, fondation BAMANISA, Fondation KALYOMO, fondation Pierrot ...

C'est une question qui fragilise les OSC dans leur rôle de contrepoids et de pression sur le pouvoir car inféodées par celles acquises à la cause de ceux qui dirigent. Ces organisations ou fondations taraudent les OSC véritablement acquises à la cause des citoyens afin de permettre aux tenants du pouvoir de développer des mécanismes de déviation d'actions de pressions mis en place.

La crise qui caractérise la confiance entre les dirigeants et leurs gouvernés dans la région font que les premiers utilisent plutôt la confiance dont bénéficient les OSC dans la société qui n'a plus confiance dans ses dirigeants. Les hommes politiques ituriens, pour ne pas dire congolais, perdent de plus en plus le soutien de leur électorat au profit des organisations citoyennes qui accompagnent la population dans tous les aspects de la vie et parfois même la protègent contre l'arbitraire du pouvoir.

Sans s'arrêter là, les OSC tentent même de veiller au bien-être collectif des citoyens qui sont confrontés à des situations moins confortables et non convenables dans un Etat responsable... Nous faisons ici allusion aux situations d'insécurité incessante, à la vulnérabilité de la population, à la misère qui caractérise les citoyens, ... Ces observations ont permis à Gamsci de redéfinir l'Etat comme 'l'équilibre entre le société politique (par exemple, une dictature ou toute autre forme de pouvoir apparenté utilisé pour contrôler la masse en fonction du mode de production et de l'économie) ... et la société civile (ou le pouvoir d'un groupe social sur la Nation tout entière exercé à travers l'autogestion d'organisations privées comme l'Eglise, les mutualités, les écoles, ...).¹⁸

3.3. Insécurisation des acteurs

La participation citoyenne dans le contexte iturien se bute au problème de sécurité qui s'y pose avec acuité. Les diverses guerres et conflits, nous l'avons décrit plus haut, ont légué à la jeune province une situation sécuritaire que personne ne maîtrise jusqu'à l'heure. Elle est devenue le leitmotiv de toutes les composantes sociétales nationales et provinciales.

La sécurité des personnes et de leurs biens, mission principale et régaliennne de la police, souffre systématiquement dans son application. Les différents acteurs, surtout ceux des organisations de la société civile, sont constamment objet d'attaque venant souvent des personnes dites non autrement identifiées. Les installations et maisons des OSC ont plusieurs fois été pillées, violées, saccagées des nuit comme des jours sans que les enquêtes aboutissent à des arrestations et jugements des criminels.

Ces actes sont souvent liés aux diverses plaidoyers, diverses actions qu'organisent les OSC dans leur lutte pour les droits de l'homme, pour la bonne gouvernance, contre les diverses déviations constatées dans la gestion des affaires publiques par les acteurs et/ou les organisations politiques mais aussi aux luttes ou contestations (contradictions) internes entretenues par ces oegansisations.

Plusieurs journalistes ituriens ont été enlevés, torturés voire tués pour leur opinions ou leur engagement dans la lutte contre les antivaleurs qui minent la société congolaise en

¹⁸ Eugeniusz Górski, op.cit, p10

général et l'Ituri en particulier. Nous notons à ce niveau, le cas des journalistes Jacques UNYUTA et Joël WEDUNG'A ULAR de la Radio Communautaire Colombe appuyée par la Ligue pour la paix et le Droit de l'Homme ont été obligés de vivre dans la clandestinité pour avoir organisé des émissions débat à caractère politique pendant la période de crise politique engendrée par la non organisation des élections de 2016. Dans la foulée, les journalistes Richard PITHUA, Nicolas AWACANG'O, Placide UCIRCAN et PAPERINO TSHOMBE ont été interpellés par le Tribunal de Grande Instance de l'Ituri le 02 septembre 2019 avant de subir le même cas que les précédents. Parlant de ces journalistes qui ont payé de leur vie, nous faisons à titre exemplatif référence à Guylain TCHANJABHO enlevé puis retrouvé mort 12 jours après sa disparition ; à BANGA KARABA tué dans sa propre parcelle alors qu'il se préparait à aller présenter le journal matinal ; à MAHAMBWA PAPY tué alors qu'il était impliqué avec la radio Communautaire Lwemba dans la sensibilisation pour la lutte contre Ebola,...

La situation est pareille pour les organisations de droit de l'homme qui constamment font objet de vol ou de casse de leurs matériels de travail, voire de sabotage de leurs installations. A deux reprises l'ONG Justice Plus a vu ses installations saccagées par des inconnus ; le bureau de l'UNPC a subi les mêmes sorts à plusieurs reprises, obligeant les dirigeants de cette association de garder les archives de l'organisation dans leurs maisons. Les acteurs des OSC eux-mêmes sont objet de plusieurs exactions commises sur eux par les services étatiques et des personnes souvent mal identifiées. Les cas récents sont l'arrestation de Maître MOKILI MUNGUNUTI, avocat au barreau de Kisangani, président du collectif sauve le Congo et maître Jacques, défenseur judiciaire à Mahagi arrêtés le 12 juillet 2016 et transférés manu militari à Bunia à cause des dénonciations qu'ils ont faites face aux harcèlements et intimidations sur les différents animateurs des OSC. Les jeunes, pour la plupart militants des Mouvements citoyens, ont souvent fait objet de répressions policières violentes ; pour autant que les autorités politico-administratives (surtout de l'ère Kabila) les assimilaient à des semeurs de désordres qui n'avaient pour ambition que de troubler la quiétude ou l'ordre public.

Un environnement pareil est de loin non propice à la participation des OSC dans la gouvernance des régions post-conflits. Ces différentes exactions rendent le champ d'action civile très perplexe et contraignent les acteurs à des conditions marginales de travail visant à les réduire au silence.

CONCLUSION

Les régions post-conflit se caractérisent par un éveil des citoyens qui s'engagent dans la gestion quotidienne de leur région. Cet engagement se manifeste à travers leur adhésion dans des organisations politiques et civiles. Ces organisations deviennent un tremplin pour une participation des citoyens dans la gouvernance politique.

Ainsi donc, le bien-être collectif, jadis attribut reconnu au seul Etat, devient une préoccupation de tous. Les organisations civiles en font aussi leur défi à relever quotidiennement. Pour cette raison, la poursuite de l'intérêt général implique autant les acteurs politiques que civils bien qu'à des degrés différents. Les uns possédant les capacités de prise de décisions et les autres ayant celles de les influencer simplement.

Quant à ce, les OSC développent des aptitudes d'influencer les processus de prise de décision. Pour mettre en œuvre cette influence, elles développent diverses stratégies. Nous avons, dans le contexte de l'Ituri identifié leur implication dans la pacification et la stabilisation de la région mais aussi dans la consolidation d'un Etat de droit, celui qui garantit les droits fondamentaux à ses citoyens et leur participation dans la vie de la Nation. Autant que « s'ils avaient le pouvoir d'influencer la direction de la chose publique, le cours des affaires de la cité, ils avaient aussi la responsabilité d'assurer que l'intérêt de tous était pris en compte pour que règne l'harmonie et la paix »¹⁹

Néanmoins, au-delà de la structuration de la SOCIT teintée de plusieurs maux qui rongent les organisations citoyennes, la politisation et la manipulation des acteurs civils mais aussi leurs insécurisations ont germé des limitations considérables à la participation citoyenne.

Le déplacement de but des organisations caractérisées par le chevauchement des acteurs civil et politique avec interpénétration des uns dans les tâches des autres. Ce chevauchement est un facteur de fragilisation des mécanismes de participation puisque permettant aux acteurs des OSC d'abandonner leurs objectifs au profit des compétitions politiques et de l'autre coté cet enchevêtrement constituait une stratégie pour les politiciens de trouver un contour au déficit constitué par les partis politiques qui ne leur garantissent pas l'accession et le maintien au pouvoir.

Il est donc impérieux d'instaurer une culture de paix entre communautés locales. La construction de la paix ne repose pas sur des mots mais sur les actes concrets, solides et durables. Pour mettre en place une société empreinte de paix, les congolais doivent se défaire des valeurs négatives qui divisent et en adopter des nouvelles qui favorisent l'unité et l'union.²⁰

Ainsi donc les différents mécanismes de participation citoyenne resteront des luttes vaines aussi longtemps que les conflits persisteront dans la région, que les droits des citoyens continueront d'être violés, que les communautés continueront de se quereller,... alors que les OSC continuent d'être financées et d'inventorier, de documenter ... ces abus sans qu'il y ait des solutions adéquates. Nous restons dans une sorte de cercle vicieux.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

A. OUVRAGES

1. Adel BEN, *la démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale*, GIZ, tunis, Juin 2014
2. Jogien Bakker et Gérard Kambale Kikwaya, *Acteurs de sécurité ou d'insécurité ? Rapport de l'étude de base effectuée en Ituri*, Utrecht, Pays-Bas, Juin 2016
3. JO PYRONNET, *l'action non-violente*, témoignage chrétien, Paris, 1965, p.39
4. NGOMA BINDA, *la participation politique*, Kinshasa, IFEP et FKA, 1995

¹⁹ MADNODGE MOUNOUBAÏ, « la société civile en RDC doit savoir choisir » in *Monuc Magazine*, n°19, Décembre 2004, p4

²⁰ MADNODGE MOUNOUBAI, « la culture de la paix : une œuvre collective de long haleine » in *Monuc magazine*, n°18, octobre 2004

5. NGOMA BINDA, OTEMIKONGO MANDEFU ET LESLIE MOSWA, *démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la troisième République*, Johannesburg, éd. Open society initiative for southern africa, Novembre 2010

B. REVUES SCIENTIFIQUES

1. Alphonse MAINDO MONGA NGONGA, « la républiquette de l'ituri » en république démocratique du congo : un far west ougandais in *politique africaine*, éditions karthala, n° 89, 2003/1, pages 181 à 192 <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-1-page-181.htm> consulté le 18 septembre 2020 à 14h30'
2. Cuvelier J. et Marysse S., « Les enjeux économiques du conflit en ituri », in *l'Afrique des grands lacs, annuaire 2003-2004*, Anvers, janvier 2004
3. Eugeniusz Górski, Civil Society, Pluralism and universalism. In *Polish Philosophical Studies*, VIII, volume 34
4. JACQUES CHEVALIER, la gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? In *Revue Française d'Administration publique*, N° 105-106, 2003
5. MADNODGE MOUNOUBAI, « la société civile en RDC doit savoir choisir » in *Monuc Magazine*, n°19, Décembre 2004
6. MADNODGE MOUNOUBAI, « la culture de la paix : une œuvre collective de long haleine » in *Monuc magazine*, n°18, octobre 2004
7. www.radiookapi.net consulté le 29 janvier 2020.

C. DOCUMENTS INEDITS

1. KAMAL EL-BATAL, *la gouvernance synergique : une stratégie de développement local. Cas des municipalités régionales de comté québécoises*, Thèse, département de science de gestion, Université du Quebec, Juin 2012
2. LALO KPASHA, *rapport narratif de la mission d'accompagnement des ETD de la province de l'Ituri*, SOCIT, BUNIA, 31 octobre 2016
3. TSUMBU GBORO, *dynamiques et enjeux de la persistance des conflits armés en district de l'Ituri de 1999 à 2015*, Mémoire de D.E.S, SPA/FSSAP, Unikis, 2016